

## Structuration des associations

Nos associations de type Loi 1901 sont agrées par les Préfets et reconnues d'utilité publique. Elles fonctionnent grâce aux cotisations de leurs membres, acquittées lors de l'achat de la carte de pêche.



Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique gèrent la pratique de la pêche sur les baux de pêche dont elles disposent et assurent le suivi et la protection du milieu aquatique. Les pêcheurs qui adhèrent à une AAPPMA élisent pour une durée de **cinq ans** leurs représentants au conseil d'administration de l'association.

Les Fédérations Départementales des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes. Six fédérations composent l'association régionale Centre - Val-de-Loire. Elles disposent d'un siège avec des salariés : pôles technique, animation, développement, garderie et administratif.

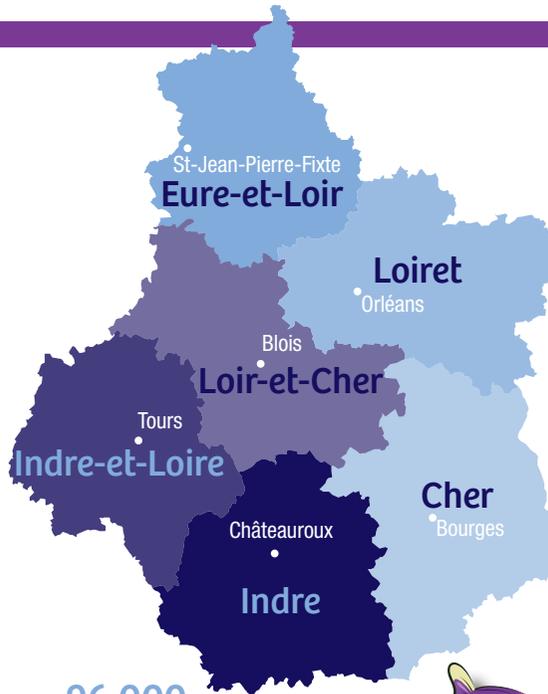
Les missions des Fédérations :

- Développer la pêche de loisir ;
- Mettre en œuvre des actions de promotion du loisir pêche ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mettre en valeur et surveiller le domaine piscicole ;
- Collecter la Redevance Milieu Aquatique (RMA) et la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA).

La Fédération Nationale pour la Pêche en France assure la représentation et la coordination des FDAAPPMA à l'échelon national. Elle développe le loisir pêche et établit un état de la pêche en France. Elle gère également le fond pêche et milieux aquatiques tout en contribuant financièrement aux actions de gestion équilibrée, de protection, de surveillance du patrimoine piscicole, de formation, de promotion et d'éducation à l'environnement.

## Association régionale

L'association régionale regroupe les 6 Fédérations de la région Centre - Val-de-Loire. Elle assure des missions de protection et de valorisation du milieu aquatique, de développement du loisir pêche, de coordination et de formation ainsi que de structuration et d'animation du réseau des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique.



96 000  
pêcheurs  
10 000  
kilomètres de cours d'eau  
2500  
hectares de plan d'eau  
236  
associations agréées  
35  
salariés



« PÊCHER,  
c'est rejoindre  
le plus grand  
réseau associatif  
de France ! »

## Carte de pêche

Pour pêcher en région Centre - Val-de-Loire comme en France, **vous devez vous munir d'une carte de pêche**. Elle assure l'existence et le fonctionnement de nos réseaux d'animations, de surveillance et de protection du milieu aquatique. Elle permet également de louer les baux de pêche à l'Etat ou à des propriétaires riverains. Avec cette carte, vous devenez automatiquement membre d'une **association agréée de pêche**.



La carte de pêche est disponible sur le site [cartedepêche.fr](http://cartedepêche.fr), auprès des associations agréées de pêche ou chez votre dépositaire (détaillants d'articles de pêche, presses, cafés, commerces de proximité, etc.).

### Quelle carte choisir ?

Pour vous permettre de pratiquer votre loisir au gré de vos envies, le réseau associatif de la pêche met à votre disposition un ensemble de cartes répondant à vos attentes :

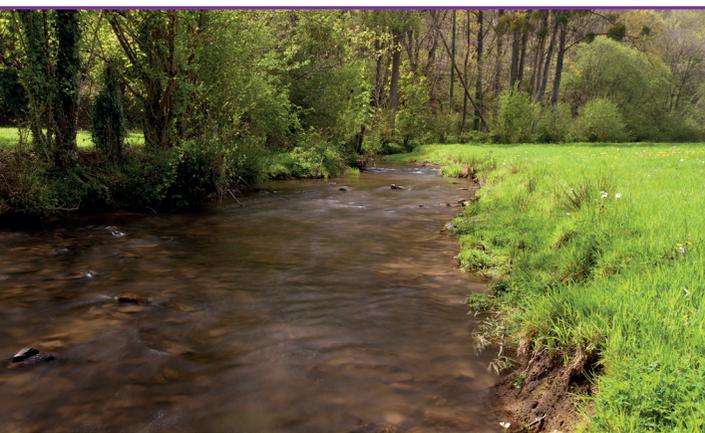
- Pour pêcher toute l'année : carte majeure et mineure
- Pour pêcher pendant les vacances : carte hebdomadaire
- Pour pêcher une journée : carte journalière
- Pour découvrir la pêche : carte découverte femme, carte découverte jeune moins de 12 ans

# Missions d'intérêt général

L'association régionale a pour objet d'assurer la concertation entre les structures membres et la coordination de leurs actions au niveau de la région Centre – Val-de-Loire.

À cette fin elle est chargée :

- d'assurer une liaison entre les structures adhérentes ;
- de contribuer à la protection de la biodiversité aquatique et au développement durable des territoires ;
- d'étudier tous dossiers d'intérêt régional pour l'exercice et le développement de la pêche amateur de loisir ;
- d'animer le réseau des personnels des structures adhérentes ;
- de participer à la définition d'orientations régionales pour le loisir pêche, le tourisme, la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles ;



- de mener des actions d'information et de communication ;
- de favoriser la mutualisation des moyens et de contribuer à sa mise en oeuvre sur le terrain ;
- d'assurer l'interface technique et politique entre les fédérations départementales et la fédération nationale ;
- de contribuer à l'animation et à l'adaptation des politiques territoriales en région Centre - val-de-Loire ;
- de promouvoir et réaliser des actions pédagogiques ;
- de mettre à disposition des outils d'innovation ;
- de moderniser le loisir pêche ;

- de labelliser des parcours de pêche adaptés à tous !



LES FEDERATIONS DEPECHE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE A ASSUREES POUR LEUR DES FEDERATIONS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE  
**GÉNÉRATION  
PÊCHE**  
LES FEDERATIONS DEPECHE DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE A ASSUREES POUR LEUR DES FEDERATIONS DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE

Ce dépliant a été réalisé  
avec le soutien financier de  
la Fédération Nationale de la Pêche en France



Association régionale des Fédérations  
départementales de Pêche et de protection du  
milieu aquatique Centre - Val-de-Loire  
11 rue Robert Nau - Vallée-Maillard, 41000 BLOIS  
mail : afpcvl@orange.fr



Associations de pêche  
et de protection  
du milieu aquatique



ASSOCIATION RÉGIONALE DES  
FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES  
DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU  
AQUATIQUE CENTRE - VAL-DE-LOIRE